

de l'indépendance du pays. Léopold II était un monarque absolu comme son prédécesseur, entouré de conseillers et de bureaucrates qui lui étaient restés en héritage de Joseph II. Leur idéal était un Etat uniforme, centraliste, soumis à l'absolutisme bureaucratique.

Ainsi le nouveau souverain est resté dans les traditions de sa famille : roi absolu, il veut la centralisation. Cette tendance fut favorisée par les événements à l'étranger ; les horreurs de la Révolution française provoquèrent une réaction aussi en Autriche, terrifièrent la cour et même les Etats tchèques. La cour décida qu'on ne devait pas toucher aux questions constitutionnelles, dont la revision semblait être dans cette période de troubles extrêmement délicate. On s'efforça d'étouffer principalement tout ce qui avait une certaine allure de mouvement national et populaire. Dans cette situation les Etats ne pouvaient songer un seul moment à la véritable restauration de leurs droits constitutionnels, et au relèvement de la Bohême à son ancienne indépendance d'Etat. De toute la constitution féodale et des privilèges des Etats il ne resta que quelques formules juridiquement valables et en théorie très importantes, mais en pratique sans influence dans les luttes politiques et sans aucune valeur pratique.

Cette situation est maintenue sans changements profonds sous le règne de François I^{er} et Ferdinand V. L'adoption du titre d'Empereur d'Autriche par François I^{er} a encore accentué cette tendance centraliste. A cette époque une institution de Marie-Thérèse et de Joseph II joue un rôle prépondérant en Autriche et repousse nécessairement tous les efforts des